CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 3358

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 17 fructidor, l'an 7e de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le Conseil des Cinq-Cents a adressé au Directoire exécutif un message, pour lui demander compte de l'exécution des lois portées contre les auteurs, imprimeurs, vendeurs, afficheurs d'écrits, proclamations, adresses, provoquant le rétablissement de la royauté, le renversement de la République et de la Constitution de l'an 5.

3 IX 96

Le Directoire, animé des mêmes sentimens que le Conseil, se livroit aux mêmes sollicitudes; et lorsque votre message lui est parvenu, la nécessité de comprimer l'audace, de punir le crime des écrits contre-révolutionnaires, étoit l'objet de ses plus sérieuses délibérations.

Les alarmes manifestées par les représentans du peuple, au moment où le pouvoir exécutif les avoit conçues de son côté, sont le garant de l'heureuse harmonie, de la salutaire intelligence qui règnent entre les premières autorités de la République. Ce concert des pouvoirs peut apprendre à nos ennemis ce qu'ils doivent redouter de la vigilance active, et de l'inflexible sévérité de tous les magistrats républicains.

Mais en même temps, cette conformité de vues, cette identité de pensées, cette coïncidence d'inquiétudes, a prescrit au Directoire un examen plus réfléchi, une méditation plus profonde sur l'état de la République, une résolution plus énergique à l'égard de ceux qui ont conjuré contre elle.

Le Directoire a vu les efforts extérieurs de la coalition; il en a jugé la puissance, il a calculé ses moyens de résister, et il n'a pas été effrayé. Il a dit : La République doit vaincre, parce qu'il sentoit, d'une manière digne du peuple français, l'immensité de ses moyens, l'étendue de ses ressources, l'ascendant de ses forces.

Mais quand il a voulu réunir ces moyens, rassembler ces ressources, faire agir ces forces, il les a trouvés atténués, affoiblis, divisés par l'action funeste d'un pouvoir dont il a fallu rechercher les leviers, les points d'appui et les agens.

Au premier coup-d'œil, tous ces instrumens de crimes et de malheurs sont inapperçus. Les insurrections éclatent loin de Paris; les ministres, les commissaires du Directoire en recherchent la source, les auteurs; ils n'en peuvent trouver que les effets.

Une foule insensée, aveugle, suit l'impulsion qui lui est donnée; la main conspiratrice qui l'a imprimée

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

échappe à la surveillance : on voit tomber, frappé par la foudre républicaine, le citoyen égaré à qui on a mis les armes à la main, tandis que les chefs qui ont corrompu ses idées, ses sentimens, qui ont dirigé ses coups, ne sont pas atteints par la vengeance publique.

L'effet du mal est détruit ou plutôt suspendu, la cause subsiste et présage de nouveaux malheurs; le Directoire la retrouve toujours dans la corruption de l'opinion publique : et cette altération funeste, cette corruption mortelle, c'est à l'abus de la liberté de la presse, c'est à la distribution perfide d'écrits empoisonnés, à la publication des maximes subversives de la liberté, de la propriété et du gouvernement qui les protège; c'est à la propagation des idées contre-révolutionnaires, aux prédications des apôtres du royalisme, qu'on doit l'attribuer.

Il n'est pas possible de se le dissimuler : une vaste et atroce conjuration existe contre la République; elle éclate sur tous les points; elle frappe tous les yeux; elle attaque toutes les autorités, menace tous les vrais républicains.

Que les conjurés n'aient pas encore l'insolente audace de demander des témoins, d'exiger des preuves, de défier de produire des pièces de conviction : sans doute ils voudroient que leurs projets fussent accomplis, pour convenir qu'ils les ont formés; ils voudroient qu'on doutât de leur crime jusqu'à son accomplissement.

Mais, en ce moment, tout les trahit et les accuse : les témoins, ce sont les cadavres des républicains égorgés au Midi, massacrés à l'Ouest, menacés de tous les côtés; les preuves, ce sont les insurrections qui éclatent dans un département, lorsqu'elles sont à peine étouffées dans un autre; les pièces de conviction, ce sont les imprimés mensongers, les journaux incendiaires, les libelles exécrables dont on inonde la République.

Que faudroit-il, en ce moment, pour assurer le salut commun, les triomphes de nos armées, et la paix dont la victoire seroit le gage? Il ne faudroit qu'une union prompte de forces et de volontés; qu'un concert solemnel

entre le peuple, ses représentans et ses magistrats; que l'exécution active des lois militaires, organisatrices de nos bataillons, et des lois vivifiantes qui doivent remplir le trésor public.

Eh bien! citoyens représentans, les feuilles périodiques, les affiches journalières, les pamphlets sans nombre dont la République est couverte, sèment la division entre les citoyens, inspirent les défiances et la haine contre les représentans et les magistrats du peuple, éloignent les conscrits de leurs drapeaux, tarissent les sources des revenus publics.

Les écrivains audacieux se divisent toujours en deux bandes, dont les suggestions, les inspirations, produisent les mêmes effets; ils marchent séparés, mais ils se rejoignent à un point désigné; ils suivent deux routes opposées, mais le tombeau de la constitution est le lieu de leur commun rendez-vous: la mort du gouvernement est le mot de ralliement de leurs cohortes impies.

Les uns prêchent ouvertement le mépris des lois républicaines et le retour à la royauté;

Les autres, en parlant de la République, en se proclamant ses apôtres privilégiés, ses défenseurs exclusifs, l'attaquent dans ses élémens, et veulent arriver à sa destruction par l'anéantissement des pouvoirs qui la maintiennent, des lois qui la conservent, de la constitution qui l'établit.

Les uns, comme la *Quotidienne*, *le Miroir* et autres journaux frappés par la loi du 22 fructidor, prodiguent aux législateurs, aux directeurs, aux généraux, aux membres de toutes les administrations civiles et militaires, toutes les injures, tous les outrages; ils reprochent à la République les crimes de la tyrannie, aux républicains les atrocités que les rois ont fait commettre; ils ont commandé les forfaits, ils les ont payés, et ils en accusent ceux qui en ont été les victimes.

Les autres, comme le journal que les hommes libres s'indignent de voir porter leur nom, calomnient, dé-

noncent, outragent les plus vieux soldats, les plus chauds amis, les plus dévoués adorateurs de la Liberté et de la République.

Pour eux, nul législateur n'est vertueux, nul magistrat n'est patriote, nul administrateur n'est pur; le général qui vient de rallier toute une armée est un traître.

A leurs yeux nulle loi n'est bonne, nulle détermination n'est utile, nulle mesure n'est salutaire. Selon leur jugement, la législature est sans énergie, sans lumières, le Directoire sans courage, les citoyens sans dévouement, la patrie sans enfans.

A les en croire, on ne peut espérer de salut public que d'une *régénération* à leur manière, et qui n'est que destruction; ils appellent par leurs vœux et leurs regrets les temps qui ont précédé le régime constitutionnel.

Citoyens représentans, le Directoire exécutif n'a pu s'y tromper; les agens véritables, immédiats de la conjuration qui cause les communes alarmes, sont dans la double bande de ces écrivains parricides; les causes de nos troubles intérieurs sont dans la nomenclature odieuse de leurs écrits vénéneux.

Portez-vous par la pensée dans ces départemens où la distance rend la vérité plus lente à arriver, où le défaut de lumières la rend plus difficile à saisir.

Le royalisme, d'un côté, y accuse le régime républicain de tous les sacrifices, de toutes les privations que les rois nous imposent par les dangers dont ils nous entourent.

Ceux qui se parent des couleurs du patriotisme présentent, en d'autres termes, les mêmes pensées, font entendre les mêmes clameurs; ils reprochent au Gouvernement la durée des maux et des périls auxquels ils l'empêchent de remédier.

Ce concert d'accusation contre les autorités légitimes, sème l'épouvante, le découragement, détruit le patrio-

tisme, et mène les citoyens abusés, abattus, à l'erreur par la calomnie, au crime par le désespoir.

Que peut contre ce torrent dévastateur la foible digue qu'opposent les lois et les tribunaux ? Les lois sont insuffisantes, et dès lors les tribunaux sont sans action. Qu'importe à ces conspirateurs de toutes les livrées, une dénonciation qui ne frappe que leur nom, et laisse subsister et envenime encore leurs écrits; une accusation devant un tribunal dont ils insultent l'autorité par leur audace, dont ils évitent l'atteinte par l'absence, dont ils braveroient la condamnation par la fuite ! Il falloit prendre un parti qui, en préparant la punition du crime, en suspendît l'action et les suites.

Dans cette position difficile le Directoire a cherché quelle résolution lui étoit commandée par l'état de la patrie, quelle résolution lui étoit permise par la loi.

Il a cru trouver la règle de ses devoirs et la borne de son autorité dans l'article 145 de la constitution, qui dit : « Si le Directoire est informé qu'il se trame quel-
» que conspiration contre la sûreté intérieure et exté-
» rieure de l'État, il peut décerner des mandats d'a-
» mener et des mandats d'arrêt contre ceux qui en
» sont présumés les auteurs et les complices. »

Convaincu que la conjuration existe, que ses plus dangereux agens, sont ceux qui veulent, préparent, provoquent la destruction du gouvernement établi, qui sèment la division entre tous les citoyens, les établissent à force de les supposer, déchirent toutes les réputations, calomnient toutes les intentions, ameutent tous les partis, raniment toutes les factions, réchauffent toutes les haines, menacent tous les pouvoirs, discréditent toutes les mesures, découragent tous les agens, avilissent la représentation nationale, énervent l'autorité exécutive, insultent à la la nation entière, le Directoire a décerné des mandats d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs du *Bulletin officiel des armées coalisées*, *de la Parisienne*, *de la Quotidienne*, *du Courier de Paris*, *du Démocrate*, *du Miroir*, *de*

la Feuille du jour, du Nécessaire, des Hommes libres, du Grondeur, du Défenseur de la patrie, faisant suite à l'Ami du peuple: il a ordonné que les scellés seroient apposés sur les presses et les cabinets des auteurs et imprimeurs de ces journaux.

Citoyens représentans, la loi autorise, la circonstance commandoit l'acte préservateur que le Directoire vous annonce. Il a dû arracher à quelques mains corrompues et parricides, à une poignée de conjurés audacieux, les armes funestes qui assassinoient la patrie : sans cette détermination, le peuple auroit imputé ses souffrances à ses représentans, à ses magistrats, au lieu d'en accuser les circonstances auxquelles ils ne peuvent commander.

Les armées auroient attribué à la dilapidation ou à la malveillance, des privations qu'une pénurie qui va cesser, n'a que trop prolongées.

Les citoyens de tous les états auroient regardé le régime républicain comme la source des maux qui ne viennent que des attaques par lesquelles on s'efforce de le détruire. Enfin l'erreur propagée auroit multiplié l'égarement, le mensonge auroit continué de semer la haine, la calomnie n'auroit cessé de préparer le crime, la révolte auroit amené la guerre civile, le bouleversement auroit relevé la royauté.

La constitution avoit prévu le danger : elle avoit préparé le remède, le Directoire en a fait usage. Les prévenus sont sous la main de la loi, elle prononcera. Cependant une loi sur les abus de la presse auroit prévenu le retour des maux dont le Directoire vient d'arrêter le cours.

En attendant que cette loi soit rendue, l'opinion publique ne sera plus journellement pervertie ; l'arrestation des journalistes, le silence des passions qu'ils ameutoient, permettra à la vérité de se faire entendre. Le Directoire doit la dire au peuple ; il va, dans une adresse, l'éclairer sur ses intérêts, le rassurer sur ses dangers, sans les lui taire, lui développer ses ressour-

ces sans les exagérer, et ranimer ses espérances en lui donnant la mesure de ses forces.

Ainsi la coalition déjouée, vaincue dans l'intérieur, sera bientôt vaincue sur nos frontières ; ainsi la justice et la force auront assuré le retour de l'ordre et préparé le retour de la paix.

Le Directoire vous invite à prendre dans la plus prompte considération l'objet du message qu'il vous a adressé sur les délits de la presse.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, SIEYES.

Par le Directoire exécutif:

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

Rapport au Directoire exécutif.

Citoyens directeurs,

Il n'est plus permis d'être indulgent ou inattentif sur les délits de la presse : chaque jour ils se multiplient, chaque jour ils prennent un nouveau caractère de gravité. L'impunité des coupables accroît leur audace, et l'audace même bientôt n'aura plus de bornes à franchir. Les lois et les législateurs, les magistratures et les magistrats, sont livrés aux attaques diverses des ennemis de la République ; la France est couverte des manifestes des factions, et la garantie de la liberté est devenue celle des conspirateurs.

Mais la constitution ne peut périr par la constitution, et l'abus perfide de ses dispositions les plus libérales, ne sauroit paralyser les moyens de défense qui sont en elle. Le législateur les y a distribués habilement : c'est pour en proposer l'application à votre sagesse, que je vais me livrer à quelques détails.

L'état actuel de l'intérieur, la correspondance des mouvemens séditieux et insurrecteurs avec les mouvemens des barbares, ne permettent plus de douter de l'existence d'une conspiration, dont les fils différens, rattachés à un même centre, sont tous dans la main de l'étranger. Le but, c'est le renversement de la constitution, la mort du gouvernement et le bouleversement de la République. On veut créer des partis, armer les citoyens contre les citoyens, et relever le trône au milieu des discordes civiles ; tous les moyens sont mis en usage pour arriver à ce but.

De là, cette diversité et pourtant cet accord des attaques ; de là, ce monstrueux concours entre des factions ennemies, entre des haines et des opinions opposées. C'est sur-tout dans les produits de la presse que cette marche, à-la-fois simple et compliquée, se laisse plus

aisément saisir. Le gouvernement y est attaqué en même temps, par tous, et contradictoirement. Chaque parti proclame ses griefs particuliers, mais tous veulent troubler la République, pour accomplir leurs desseins criminels. Agitée, malgré elle, par des fanatiques et des furieux, la nation cherche en vain un appui; de toutes parts on lui crie qu'il n'y a plus de gouvernement, ou qu'il faut le détruire. On ne conseille pas précisément la désertion aux conscrits, mais on leur présente continuellement comme des traîtres ceux qui, au nom de la patrie, leur ordonnent de marcher aux frontières. On n'ose pas dire aux citoyens de ne pas faire des sacrifices pour la République, mais on leur dit que ceux qui les leur demandent au nom du peuple français, sont des hommes corrompus.

Je pense que le Directoire exécutif ne peut tolérer plus long-temps de pareils délits; s'il tardoit à les réprimer, il compromettroit la garantie sociale. Les abus de la presse se multiplient en ce moment sous toutes les formes, et avec la plus grande rapidité. Tout ce qui conspire contre la République, les encourage ou les soudoie. C'est par la presse aujourd'hui que les ennemis du gouvernement correspondent et s'encouragent; c'est par elle qu'ils s'avertissent de leurs tentatives, de leurs succès, de leurs revers; c'est par elle que le feu de l'insurrection se communique. Ce n'est plus à des théories, à de simples discussions, que les écrits politiques et les journaux sont consacrés pour la plupart; c'est à transmettre des plans, indiquer des mesures, conseiller des résistances, épancher des calomnies. Dirigés dans le sens apparent de leurs affections particulières, les uns attaquent les magistrats, les autres les institutions. Ceux-ci, pour isoler la République, insultent aux rois nos alliés; ceux-là, pour outrager la nation entière, la présentent dans une attitude indigne d'elle, devant les rois nos ennemis. Ici l'on prêche la licence, là c'est la liberté que l'on calomnie; plus loin on affiche une tolérance incompatible avec la sûreté de l'Etat; ailleurs c'est

la persécution, ses rigueurs et jusqu'à ses soupçons : chaque fanatique suit ses bannières; tous marchent contre la raison, les lois et la constitution. On imprime aujourd'hui ce qu'en aucun temps on n'auroit osé dire; on confie au public ce qui, sous tous les régimes, auroit donné au moins matière à instruction criminelle; la sécurité du crime est dans son impunité, et l'on conspire à découvert.

Citoyens directeurs, de pareils attentats ne peuvent demeurer plus long-temps impunis. La liberté de penser et d'écrire, n'est point le droit de rallier à haute voix les passions et les ressentimens contre le gouvernement et les institutions; il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui dictent le crime et déterminent la révolte, quand la loi frappe ceux qu'ils ont guidés ou séduits; et il n'y a plus de gouvernement possible, si les écrivains qui conspirent, sont à l'abri des lois, par cela même qu'ils les auront plus hautement bravées. Il faut enfin que les ennemis de la République soient tous réprimés et contenus avec une égale force. Les livrées dont ils se parent, ne peuvent vous faire prendre le change. Le conspirateur n'est pas seulement celui qui veut la royauté, c'est encore celui qui veut renverser la constitution et le gouvernement établi par elle. La nation attend tout de votre courage et de votre patriotisme, elle apprécie et connoît les forces qui sont entre vos mains; elle vous reprocheroit de ne les avoir pas employées dans toute leur étendue. La prospérité publique ne peut résulter que d'un Etat affermi; la nation toute entière vous le demande, cet Etat; elle sent le besoin d'être défendue par un gouvernement fort, pour ne pas tomber sous la domination de quelques ambitieux hypocrites, et pour n'être pas envahie et déchirée par les satellites de la tyrannie.

Je vous propose le projet de message ci-joint.

Signé, FOUCHÉ.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. Fructidor an 7.